

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE PERCHERON PRESENTATION DES MÂLES

Jeudi 24 et vendredi 25 septembre 2026, Haras du Pin

L'arrivée sur le site du Haras national du Pin se fera obligatoirement le **jeudi 24 septembre 2026 entre 10h et 16h** (contrôle des documents, toise ...). **Les chevaux seront logés dans des boxes jusqu'au vendredi 25 septembre et devront quitter le site ce jour avant 20h.**

La répartition dans les boxes sera faite après vérification des documents des chevaux ainsi que de leur état sanitaire, sur indication d'un représentant de la SHPF (Responsable de la répartition dans les écuries : Laurent Masson - Victor Mesnil)

Les chevaux âgés de 3 ans et plus seront présentés jeudi 24 septembre à partir de 16h

Les chevaux âgés de 2 ans seront présentés vendredi 25 septembre à partir de 8h

Conditions générales

- les propriétaires des chevaux participants doivent être adhérents à la SHPF en 2026
- les chevaux présentés doivent être **inscrits au stud-book** de la race percheronne, parents également inscrits sur 3 générations dans leur ascendance pour les candidats à l'approbation.
- les documents d'accompagnement des chevaux seront vérifiés.
- les cartes de propriété doivent être au nom de l'engageur avant le 15/07/2026.
- le concours est ouvert aux chevaux percherons mâles candidats à l'approbation.

Les chevaux percherons non approuvés lors de la commission d'approbation exceptionnelle de l'année en cours ne seront pas admis.

L'approbation d'un mâle sera validée uniquement si son dossier est complet : gènes de coloration, typage ADN de la mère, adhésion à jour, propriété à jour.

Conditions sanitaires et zootechniques

- le cheval doit être présenté en bon état de santé (tout cheval boiteux, dermiteux, bas d'état ou présentant des signes cliniques de maladie sera refusé)
- le cheval doit être à jour de ses vaccinations Tétanos Grippe. **Tout cheval qui ne sera pas à jour de ses vaccinations sera refusé et exclu du site.**

- Pour les candidats à l'approbation, le prélèvement pour l'analyse des 3 gènes de coloration (E/A/G) devra avoir été effectué avant le 15/08/2026. Les mâles porteurs e/e, ou [E/e ; A/a] ne seront pas approuvables.

Pour rappel, les frais de l'acte de prélèvement sont à la charge du propriétaire et les frais d'analyse seront pris en charge par la SHPF (ANEP) à condition que le cheval soit bien engagé au Championnat de France (sinon refacturation). **Le bordereau d'analyse est disponible sur demande auprès de la SHPF.**

- le typage ADN de la mère du cheval devra avoir été fait et enregistré au SIRE au plus tard le 15/07/2026.

Lutte contre les violences

- Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux sont proscrits. Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un cheval.
- Toutes formes de violence physique ou verbale à l'égard d'un concurrent, d'un membre du jury, d'un membre du Conseil d'administration, d'un bénévole, ou de toute personne présente sur le lieu du concours sont proscrites, sous peine d'une commission pluridisciplinaire pouvant mener à l'exclusion du concours.

Conditions de présentation

Les artifices seront totalement proscrits : onguent noir sur sabot, balzanes ou ladre modifiés...

En cas de non-respect, le cheval sera sanctionné, voire ajourné.

Les chevaux devront être présentés dans un parfait état de propreté et tressé (crinière et queue). Il est fortement recommandé de ne pas priver les chevaux de leurs vibrisses, poils tactiles situés autour des yeux, du nez et de la bouche.

Les présentateurs et suiveurs devront être vêtus de la tenue blanche traditionnelle (pantalon, cravate rouge et chemise blanche).

- Les chevaux seront jugés à la grille percheronne sur 100 points.
- Seront approuvés les chevaux perchérons mâles qui auront obtenu la note minimale de 62 points
- Un cheval qui aura eu 3 notes égales ou inférieures à 4 dans la grille ne sera pas approuvé, ni rappelé
- Un cheval qui aura obtenu une note égale ou inférieure à 2 dans la grille ne sera pas approuvé, ni rappelé
- Le rappel pour les mâles âgés de 2 ans sera divisé en deux sections en fonction des notes obtenues.
- Les chevaux qui auront obtenu une note inférieure à 60/100 ne seront pas rappelés.

Les personnes qui ne respecteront pas les consignes ne pourront pas présenter leurs chevaux au concours

Préinscription obligatoire des chevaux avant le 26 juin 2026 à l'aide du bordereau spécifique ci-joint

Procédure d'engagement

L'engagement des chevaux sera à effectuer sur le site internet www.equides-excellence.fr

Montant de l'engagement : 80 € / cheval

Date limite d'engagement : 10 septembre 2026

Responsable organisation Championnat de France Percheron

Dominique Heuzé : 06 08 82 93 91

CHAMPIONNAT DE FRANCE PERCHERON

24, 25
26 & 27
septembre
2026

Haras national du Pin

Photos : Jean-Léo Dugast

Programme

Judi 24 septembre
10h-16h - arrivée des mâles
16h - concours des mâles de 3 ans et plus

Vendredi 25 septembre
Concours des mâles 2 ans
Après-midi : Epreuves attelées et traction
qualificatives SIA 2027

Samedi 26 septembre
Concours des pouliches 2 et 3 ans

Dimanche 27 septembre
Concours des poulinières
Matin : épreuve montée qualificative SIA 2027
Après-midi : Equirelais

Entrée gratuite

Buvette et
restauration sur place

SHPF Société Hippique Percheronne de France
06 87 28 99 37

Haras national du Pin
NORMANDIE

LE DÉPARTEMENT
rme

Trait & Âne
Cavaliers de France

SFET
Société Française d'Équitation

ifce
Institut Français du Cheval et de l'Équitation

REPUBLIQUE FRANÇAISE